

# PESTICIDES HORS DE NOS VIES, HORS DE NOS LIEUX DE TRAVAIL



Paris, le 10 février 2026

**Le 11 février, l'Assemblée nationale débat de la pétition citoyenne qui a réuni 2 millions de signataires contre la loi Duplomb. Malgré cette mobilisation, le même sénateur, Laurent Duplomb, a déposé une nouvelle proposition de loi afin de réintroduire deux insecticides interdits en France, introduction que le Conseil Constitutionnel avait censurée dans la première loi en août dernier.**

**À l'inverse du renoncement à protéger notre santé que représente la loi Duplomb 1 ou la prochaine Duplomb 2 une proposition visant l'interdiction des pesticides sur les aires de captage d'eau potable sera examinée le 12 février.**

**Pour l'Alliance écologique et sociale, le Parlement doit répondre aux aspirations de la population et adopter des politiques qui permettent de s'affranchir à terme des pesticides. Nous voulons une écologie protectrice de notre santé, de nos emplois, qui améliore nos conditions de travail et d'existence.**

**Les pesticides sont une menace pour de nombreux travailleurs et travailleuses, que ce soit dans les entreprises qui les produisent, qui les transportent, dans le monde agricole, chez les fleuristes... Ils font aussi des ravages sur les habitant-es qui vivent à proximité ou qui les consomment dans l'alimentation ou dans l'eau. Ils sont l'une des causes de l'épidémie de cancers, y compris pédiatriques, en cours. Enfin, l'usage de pesticides fait partie des activités humaines responsables de la sixième extinction de masse. Préserver la biodiversité, et notamment les insectes pollinisateurs, est une nécessité, en particulier pour notre survie alimentaire. La santé au travail, la santé publique, la santé environnementale, c'est le même combat !**

Nous nous opposons à la volonté de l'Union européenne, à l'occasion de la loi Omnibus, d'autoriser de manière illimitée des produits dont la nocivité est avérée, tels le glyphosate ou l'acétamipride. Nous condamnons son double jeu : première région productrice et exportatrice de pesticides, elle exporte des molécules dont elle interdit pourtant l'épandage sur son territoire, pour ensuite importer les produits traités et créer une concurrence déloyale pour les agriculteurs et agricultrices en France. Nous nous opposons aux accords de libre-échange, comme celui entre l'UE et le Mercosur, qui nourrissent ce système.

L'Etat français a également une responsabilité historique. Le chlordécone, pesticide non biodégradable utilisé en Guadeloupe et en Martinique pour la culture de la banane, interdit en 1990 dans l'Hexagone et seulement 3 ans plus tard dans les Antilles, menace encore plus de 90 % de la population actuelle de ces départements. Cette substance très pathogène pour la santé humaine est présente dans les sols et la mer pour des siècles encore. Aucune réparation de la part du gouvernement français n'est pourtant envisagée.

**Nous exigeons une autre agriculture**, à rebours du modèle productiviste et concurrentiel imposé aujourd'hui, qui rend très difficile le non-recours aux pesticides. C'est le même modèle qui entretient la précarité dans le monde agricole et qui crée des conditions de travail indignes dans la production, la transformation, la distribution alimentaires. La loi Duplomb n'a apporté aucune solution aux difficultés du monde agricole, comme le démontrent les mobilisations actuelles.

**Les entreprises qui fabriquent ou manipulent des pesticides doivent se reconvertir.** Il faut financer la recherche d'alternatives. Enfin, une véritable rupture écologique ne peut se faire sans conquête de nouveaux droits, tels qu'un nouveau statut du salarié-e basé sur une Sécurité sociale professionnelle : droits à la formation professionnelle attachés à la personne et plus à l'entreprise, continuité du salaire entre deux emplois, maintien des droits du ou de la salarié-e tels que l'ancienneté et transférabilité de ces droits d'un emploi à l'autre.

